

Ministère
de la Marine
et des Colonies.

Paris, le 16 février 1856.

Direction
du Personnel.

Bureau
du Personnel
militaire & civil.

NOTA. Les réponses doivent être adressées
au Ministre et porter en marge l'indica-
tion ci-dessus.

S. E. L'Empereur, Monsieur, par
une Décision du 16 de ce mois rendue
sur mon rapport, vous a nommé au
commandement de la corvette à vapeur
le Troncy.

Je vous l'annonce avec plaisir.

Recevez, Monsieur, l'assurance
de ma considération distinguée.

L'Amiral,
Ministre Secrétaire d'Etat
de la Marine & des Colonies

Hamou

Monsieur de Peralo Capitaine de frégate,
à Coulon,